

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi 5 Mai 1848.

No. 68.

MISSION

DES SAUVAGES MONTAGNAIS SUR LE GOLFE
SAINT LAURENT.

Lettre du R. P. Clément, missionnaire O. M. I.

Au Rév. P. Gungues, supérieur provincial de la même société.

Lac des Deux-Montagnes,
1er octobre 1847.

MON RÉVÉREND ET BIEN CHER PÈRE,

Vous désirez que je vous donne des détails sur la mission que nous venons de terminer chez les Sauvages Montagnais et je m'empresse de vous satisfaire. Je regrette seulement de ne pouvoir donner à ce travail tout l'intérêt qu'il mérite. C'était pour la première fois que je visitais cette tribu indienne, et je n'ai encore qu'une faible teinture de sa langue. Si je n'avais donc que le fruit de mes observations à vous présenter, ma relation serait bien incomplète, aussi je recueillerai tout ce que j'en ai appris du père Flavien Durocher, mon compagnon. La connaissance approfondie qu'il a de la langue montagnaise, les exercices de cette mission qu'il donne lui-même, depuis plusieurs années, lui ont permis d'apprécier le caractère et les mœurs de ces peuplades; pour mon compte, tout ce que j'ai observé m'a paru capable d'attacher le cœur du missionnaire et semble lui promettre les résultats les plus consolants.

C'était à Masquarro que devait s'ouvrir notre mission. Partis de Québec le 19 mai, nous montions la goélette la *Loutre*. Nous avions à bord M. Barston, bourgeois de Tadoussac. Son aimable compagnie nous faisait un peu oublier les excès auxquels se livraient une trentaine de pêcheurs qui se trouvaient dans notre embarcation. On eût dit que le démon se vengeait d'avance du bien que nous médions pour nos sauvages. Le vent du nord-est soufflait avec violence et nous fûmes obligés de mouiller, pendant trois jours, à l'Île-aux-Grues. Des navires en grand nombre venant en sens contraire s'approchaient rapidement du sol canadien; ils étaient chargés d'émigrés Irlandais, qui depuis longtemps soupiraient après cette terre promise, hélas! la plupart n'y ont trouvé que la mort, décimés par le fléau qui les nous ont légués. Dans l'Île-aux-Grues nous fûmes accueillis par monsieur Tardif, curé de cette paroisse, et deux fois nous eûmes le bonheur d'y célébrer les saints mystères. Le temps étant devenu plus favorable, nous levâmes l'ancre, la veille de la Pentecôte; en ce moment nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment de peine, en pensant que, tandis que tout se préparait pour la grande solennité, nous serions nous-mêmes privés d'offrir le saint sacrifice en ce beau jour. La fête se passa cependant plus pieusement que je n'aurais osé l'espérer, tout notre équipage voulut y prendre part. Réunis en groupe nos hommes ne pouvaient se lasser de chanter des cantiques. Enfin, après une navigation de 27 jours, nous touchâmes le poste où devait s'ouvrir notre mission. Masquarro est à 61° 5 de longitude occidentale de Londres, au fond d'une grande baie. Du côté du nord du golfe, elle présente au spectateur un coup d'œil des plus satisfaisants. On y remarque beaucoup de petites îles qui abondent en gibier, les oiseaux s'y trouvent par milliers, ils passent tout près de notre embarcation sans avoir l'air de remarquer la présence des navigateurs. Comme la goélette que nous montions ne pouvait aborder à cause d'un fort vent d'Est, impatient de joindre nos Sauvages nous descendîmes dans la berge qu'ils conduisaient eux-mêmes. Pour aborder il fallait passer à travers les rochers dont le fond de cette baie était parsemé. Avec un vent aussi fort notre embarcation aurait pu se briser vingt fois si elle n'eût été dirigée par une main habile. Aussi l'eus-je lieu de reconnaître l'adresse de nos Sauvages. C'était avec un plaisir mêlé de crainte que je les voyais franchir tous ces écueils et nous mener au poste sans accident.

Nous débarquâmes au poste, M. Hamilton nous accueillit avec toute la politesse et les égards qui distinguent les MM. de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudon, mais rien ne peut égaler la joie qui rayonnait sur nos bons Sauvages. Ils n'avaient rien de plus empressé que de venir saluer leur Père. Plusieurs voyaient pour la première fois un prêtre parlant leur langue, (car ce poste n'avait pas été visité les années précédentes). Pour répondre à leur ardeur nous ne voulûmes pas les congédier, ce jour-là, sans ouvrir la mission. Aussitôt le P. Durocher les conduisit à la chapelle, on y fit la prière en commun, on y chanta des cantiques et mon compagnon eut lieu de remarquer les progrès qu'ils avaient faits dans le chant sacré. Il fut agréablement surpris de les entendre exécuter avec précision des airs nouveaux que le missionnaire ne leur avait jamais montrés. L'ardeur de nos Montagnais sur cette partie du culte religieux mérite d'être mentionnée. Le chant pour eux est l'affaire la plus importante, ils ne peuvent se lasser de chanter. Quand dans une localité on a pu retenir un air de cantique, ceux des postes voisins montrent une grande avidité pour le connaître. Vont-ils se visiter? à peine s'est-on salué que l'on commence à chanter. Aussi le chant est-il un des moyens les plus puissants que le missionnaire puisse employer pour convertir les Sauvages et conserver les néophytes dans la foi. Vous savez, mon R. Père, que ces habitants du désert se plaisent dans une vie errante et désœuvrée, on ne peut pas les habituer au travail comme les blancs. Or, comment remplir ces moments de loisir, qui forment la majeure partie de leur vie? comment prévenir les dangers d'une indolence toujours tanceuse? le chant des cantiques leur offre les moyens les plus innocents. Ils y trouvent des formules pour les plus ferventes prières et ils sanctifient ainsi leur journée dans le plus heureux délassement.

Ceux de Masquarro ont montré une docilité et une ardeur admirables pendant tout le temps de la mission: du matin au soir la chapelle ne désenplissait pas, ils ne pouvaient se lasser d'entendre le missionnaire et les paroles de salut fesaient sur eux une impression égale à leur avidité; mais ce qui nous

affligeait bien sensiblement, c'était de voir un bon nombre de néophytes privés des instructions, parce que la chapelle ne suffisait pas pour les contenir. Pour moi, il ne me fut pas possible de favoriser ces heureuses dispositions, comme je l'aurais désiré. Dans ce premier poste que nous visitâmes je connaissais à peine quelques mots de leur langue, et je dus me contenter de leur apprendre quelques nouveaux cantiques que le P. Durocher avait composés pendant le voyage. Cette occupation ne laissait pas de prendre tout mon temps. Deux fois par jour je les exerçais à la chapelle, et lorsque je retournais au poste ils m'y suivaient encore pour se faire répéter les mêmes airs jusqu'à ce qu'ils les eussent parfaitement retenus.

Ces exercices étaient pour moi un délassement bien agréable: mais tout le travail retomait sur le P. Flavien qui ne se donnait de repos ni le jour ni la nuit, pour instruire et confesser ces chers néophytes. Dans cinq jours, la peuplade réunie à Masquarro put se confesser et nos bons Sauvages participèrent presque tous au banquet eucharistique. Nous venions de quitter ce poste, lorsque nous fûmes l'heureuse rencontre de M. des Ruisseaux, missionnaire de la Baie-des-Chaleurs. Il était envoyé pour visiter les Canadiens dispersés sur les côtes de Labrador. Il nous donna quelques nouvelles du pays. Le capitaine français qui le conduisait à son poste nous fit mille questions sur nos Sauvages qu'il combla de présents. Il ne pouvait surtout se lasser d'admirer leur chant et leur amour pour la tempérance. Le changement subit de cette peuplade était en effet bien frappant. Il y a trois ans qu'ils n'étaient que de vrais ivrognes, aujourd'hui il ne se commet parmi eux aucun excès de ce genre. Mon compagnon me citait, à ce propos, la conversion d'un jeune homme qui habitait la baie des Esquimaux, ce trait mérite de trouver ici sa place. Lui aussi se livrait à l'usage des liqueurs fortes, lorsqu'un jour il apprend que sa famille et ses amis ont embrassé la tempérance à la mission de Masquarro. Frappé par cet exemple, il fait la même promesse et il n'y a pas manqué une seule fois, et dans le même temps, par une heureuse coïncidence, son frère, ignorant cette étonnante conversion, partait de Masquarro, entreprenait un voyage de 400 lieues pour ramener à Dieu cette brebis égarée.

Le lendemain, 24 juin, fut une journée mémorable pour moi; partis avec un vent calme, il changea tout-à-coup, en sorte que nous crûmes plus expéditif de descendre à terre pour continuer notre route, mais bientôt nous eûmes lieu de nous repentir de cette tentative. Pendant 4 lieues il nous fallut marcher sur un sable mouvant, où nous enfoncions à chaque pas; ce ne fut qu'avec une peine extrême que nous parvînmes à traverser ce terrain qui nous eût fait perdre le poste est une ferme de la compagnie; c'est là que l'on fait la pêche du saumon. Le lendemain nous pûmes rejoindre notre embarcation et nous nous confiames de nouveau à la mer. Le 26 nous touchâmes à l'Île Ste. Geneviève, qui recèle, dit-on, des mines de plomb; 15 lieues plus bas que Masquarro se trouve un groupe d'îles où le gibier est dans une extrême abondance, au printemps toute la terre est couverte d'œufs, à tel point que chaque année un navire vient d'Halifax charger jusqu'à 29 à 30 tonneaux d'œufs, qui sont transportés dans les États-Unis. Nous avions hâte d'arriver au poste voisin, tout le monde se mit à la manœuvre et à l'aide d'une marée montante nous abordâmes à minuit. Malgré les ténèbres, nos Sauvages ne voulurent pas manquer au cérémonial d'usage, ils nous annoncèrent par une déclaration de mousqueterie: notre arrivée jeta de la surprise au poste, tout le monde y dormait d'un profond sommeil; mais bientôt nos Sauvages de Mingan furent sur pied et vinrent saluer les missionnaires. Ils manifestèrent une grande ardeur pour s'approcher des Sacraments. Mingan est peut-être le poste le plus important de la compagnie sur la côte nord du fleuve; il est situé à 136 lieues de Québec et à 4 lieues plus bas que la rivière St. Jean, qui, pendant quelques années a été les limites orientales du Canada. Nous y terminâmes la mission le 4 juillet et nous quittâmes le poste le même jour pour les Sept Îles. Les Sauvages nous y attendaient dans les meilleures dispositions; jamais ils n'avaient paru si contents et si satisfaits que cette année. On venait de leur faire bâtir une chapelle aux frais de la propagation de la foi.

La grâce y avait attiré 8 familles infidèles de la tribu des Naskapis situés à la hauteur des terres.

Ils se montrèrent si pleins d'ardeur pour se faire instruire et recevoir le baptême que le P. Durocher admit tous les adultes au sacrement de régénération. Je leur fis le catéchisme. Nos néophytes Naskapis nous promirent de revenir l'année prochaine, de nous amener un nombre égal de leurs parents et infidèles comme eux. *Nous viendrons de bonne heure*, dirent-ils à mon compagnon, afin que nous puissions le conduire à notre poste, si tu veux bien nous prendre en pitié ainsi que nos compatriotes qui ne savent pas encore prier le Grand Esprit. Ce poste est très peuplé, mais pour s'y rendre il faudrait au moins 15 jours de marche par la rivière Moisie. Nous envoyâmes des chapeliers aux chefs, comme un gage de la promesse que nous leur fissions de les visiter l'année suivante.

Le 16 juillet nous nous trouvâmes à la baie de la Trinité et nous passions à deux lieues de la Pointe des Monts. Là se termine cette chaîne de montagnes qui borde la rive gauche du St. Laurent. La Pointe des Monts est aussi un point important pour les navigateurs. On y a fait construire un phare qui jette le plus grand éclat sur la mer. Les vaisseaux européens une fois parvenus à l'extrémité orientale d'Anticosti se dirigent en droite ligne sur la Pointe des Monts et ils évitent ainsi les batteries dangereuses au sud du phare. Chaque année la chasse du loup-marin y attire une trentaine de familles indiennes, c'est là que le P. Flavien Durocher et le P. Garin ont passé l'hiver pour se perfectionner dans la langue montagnaise.

La mission de Godbout commença le 19 et se termina le 26 juillet; nous y trouvâmes le même zèle et le même empressement que dans les autres postes.

Le lendemain nous étions parvenus aux trop fameuses batteries du Manicouagan qui deviennent presque chaque année le théâtre des plus tristes naufrages. Pour les prévenir le gouvernement a déjà conçu le dessein d'y construire un phare.

En quittant les sables du Manicouagan nous tombâmes

dans la baie des Outardes qui rappelait à mon compagnon de si pénibles souvenirs.

L'événement auquel ils se rattachent est trop frappant et trop digne de circonstances si providentielles qu'il ne m'est pas permis de l'omettre. J'emprunterai le récit qu'en a donné ailleurs le P. Garin qui a été soumis à cette terrible épreuve, aussi bien que mon compagnon, lorsque, quittant la Pointe des Monts, il y a cinq mois, ils se rendaient à Québec où les appelaient les affaires de cette mission.

C'était le 19 mars que le P. Flavien et moi fissions nos adieux à nos bons Montagnais au milieu des sanglots que notre départ arrachait à ces bons néophytes. Notre embarcation consistait en deux canots d'écorce d'environ douze pieds de long sur deux de large et notre petit équipage se composait de quatre personnes; nous n'avions pour provisions qu'une soixantaine de livres de biscuits avec environ 30 ou 40 livres de lard. Le 1er et le 2e jour, la navigation ne fut marquée d'aucun accident fâcheux. Le 19 était un samedi et nous nous étions proposés de nous rendre aux îlots de Jérémie pour y dire la messe le lendemain, le temps fut beau jusqu'à trois heures de l'après-midi; à cette heure nos hommes nous mirent à terre pour prendre notre premier repas; car nous étions encore à jeun. A 4 heures, nous étions de nouveau dans notre canot pour franchir les cinq lieues qui nous séparaient des îlots Jérémie. Nous avions devant nous une baie profonde et large de trois lieues à traverser, mais nos hommes étaient pleins de courage, et la mer qui montait encore nous favorisait beaucoup. Tout alla bien jusqu'au milieu de la traversée; ce ne fut qu'à l'approche de nos commémorations de rencontrer quelques bancs de glace qui nous forcèrent à faire plusieurs longs circuits. Nous espérions que cette difficulté ne se présenterait plus et que nous trouverions une issue pour arriver au terme désiré. Plus nous avançions plus les glaces devenaient nombreuses et nous découvrîmes bientôt qu'il fallait songer sans délai à la retraite. Le passage nous était entièrement fermé; nous rebroussâmes donc chemin en toute hâte vers le rivage que nous avions laissé une heure et demie plutôt. Mais malgré nos efforts pour faire avancer rapidement nos canots, nous nous apercevîmes que la nuit se hâtait plus que nous encore; et pour comble d'infortune la mer qui commençait à baisser paralysait tous nos efforts par les irrésistibles courants et nous entraînaient rapidement en plein golfe qui en cet endroit n'a pas moins de dix-huit lieues de largeur.

L'ardeur avec laquelle nos bons Sauvages travaillaient nous fit bientôt connaître à quel danger nous étions exposés. Le P. Durocher et moi nous nous mîmes à réciter *Ave maris, Stella* et la chapelle, mais ces prières n'étaient pas finies que d'épais nuages ténébreux nous enveloppèrent de toutes parts. La terre avait entièrement disparu à nos regards et c'était en vain que nous élevions nos yeux vers le ciel; pas une étoile n'y brillait pour nous dire vers quel point nous devions diriger notre course. A peine si l'effroyable obscurité qui régnait nous permettait de nous reconnaître les uns les autres. D'abord nous sachant plus ou moins où nous allions, nous laissâmes nos canots aller au gré des courants; puis, reprenant l'aviron, tantôt nous franchissions lentement et avec peine des masses de neige et d'eau à moitié congelées, tantôt nous heurtions contre des glaçons plus durés; au risque de nous briser. Enfin vers les neuf heures du soir il nous sembla que nos canots étaient immobiles, pressés de tous côtés par les glaces. Nous comprîmes à l'instant que c'était deux courants contraires qui se rencontraient; et que les glaces ayant une impulsion opposée venaient se heurter l'une contre l'autre autour de nous. Sans perdre un instant, nos Sauvages quittent l'aviron et tous ensemble nous nous mettons à nous pencher tantôt à droite tantôt à gauche du canot afin de l'empêcher d'être englouti en faisant croiser l'une sur l'autre les glaces qui le pressaient.

Ce travail pénible et très dangereux fit bientôt ruisseler la sueur sur nos fronts; il dura environ une demi-heure. Nos Sauvages qui avaient gardé jusqu'à ce moment un morne silence, nous dirent alors; Pères, qu'allons-nous devenir? Nos faibles écorces de boulean ne peuvent résister plus longtemps à ce frotement continu. Mon Dieu, qu'allons-nous devenir! Après nous être consultés, le P. Durocher et moi, nous leur dîmes: promettons nous ensemble de chanter une messe solennelle en l'honneur de Ste. Anne, si elle veut bien nous délivrer de la mort imminente qui nous menace! Oui, Pères, nous le promettons... Un instant après les courants étaient arrêtés et les glaces avaient cessé de se heurter les unes contre les autres! Sans perdre un moment, notre guide nous cria qu'il faut jeter tous nos effets à l'eau afin d'alléger les canots et de pouvoir les monter sur la glace; et à l'exception de l'ornement et du calice et aussi de 4 ou 5 livres de biscuit, nous abandonnâmes tout, provisions, fusils, poudre, plomb, livres, pierre sacrée, etc. Un de nos Sauvages, voyant qu'on abandonnait aussi le missel, le saisit en disant: Comment le livre de la prière aussi! Non, non: Si nous avons à pérorer, il ne périra qu'avec nous! après que nous fûmes ainsi allégés, notre guide nous fit mettre à charbon une raquette au pied pour nous appuyer un peu sur la glace et tenant l'autre dans le canot nous vîmes à bout de l'arracher des glaces qui pouvaient le briser d'un instant à l'autre.

Mais pendant ce temps le canot qui nous précédait n'eût fait guère moins en danger que le nôtre, et il nous fallait à tout prix le secourir. Notre guide sonda avec son aviron une glace qui se trouvait à côté de nous, il la sentit solide et capable de le porter; il s'élança dessus, attaché plusieurs ceintures ensemble, en jette un bout à son compagnon et le retire par ce moyen.

C'est en ce moment qu'il vint à notre guide une pensée visiblement providentielle et divine! Pères, nous dit-il, il faut camper ici sur ce glaçon et y passer la nuit. Jamais obéissance fut plus prompte et plus parfaite que la nôtre en ce moment; sans dire un seul mot nous nous couchâmes à côté l'un de l'autre sur notre peau de loup-marin. La glace qui nous servait de lit pouvait avoir vingt pieds carrés. Il était alors à peu près onze heures. Nos Sauvages étaient épuvés, ayant travaillé sans relâche toute la journée et n'ayant pris qu'un seul repas; ils avaient donc bien besoin de se reposer. Mais il n'avait pas dit leur

chapelet; et nous les vîmes aussitôt se mettre à genoux sur la glace et réciter cette prière en commun.

Dans la position où nous nous trouvions, quelques-uns penseront peut-être qu'il était impossible de fermer l'œil et de se livrer au sommeil, mais ces personnes-là ne savent pas ce que c'est qu'un missionnaire. Je m'endormis profondément, et ce ne fut que vers minuit que le P. Durocher me réveilla; à un orage terrible s'élevait; nous entendîmes au loin la mer mugir avec fureur; le vent soufflait avec une telle force qu'il semblait vouloir nous arracher de dessous notre glace. Un de nos Sauvages s'écria avec un indicible accent de douleur: Pères, nous sommes perdus! Pour nous, nous eûmes encore recours à Ste. Anne, nous la suppliâmes de conserver nos Sauvages à leurs familles, qui auraient peut-être accusé la religion du malheur qui nous avait frappé tous ensemble. A peine avions-nous adressé nos prières à cette sainte puissante, que le vent tomba tout à coup et tout d'un coup; il n'avait duré guère plus de cinq minutes.

Le lendemain, le jour ne nous surprit pas endormis, à peine pûmes-nous distinguer de quel côté était la terre que nous mîmes nos canots à l'eau. Ce ne fut qu'avec mille peines que nous gagnâmes le rivage, car un vent violent qui commençait à souffler de terre nous repoussait; enfin après d'incroyables efforts nous abordâmes au rivage: il était temps; quelques instants plus tard nous apercevions la mer soulevée par la tempête lancer vers le ciel ses vagues menaçantes.

Nous nous enfonçâmes dans le bois, où nous fîmes un bon campement et nous passâmes le reste du jour du Seigneur à la bénir et le remercier de la faveur signalée qu'il nous avait accordée par l'intercession de Ste. Anne.

Mais si, dans leurs courses, Dieu soumet quelquefois les missionnaires à des épreuves bien pénibles, il sait aussi les consoler plus souvent encore, dans les lieux mêmes où il s'est plu à les affliger. On pourra en juger par la suite de ma relation.

C'était le 30 juillet que nous touchions la pointe Bethléem, pour nous rendre aux îlots Jérémie, nous y trouvâmes un grand nombre de familles montagnaises qui nous y attendaient, le P. Flavien leur dit la messe au milieu de la jubilation qui éclatait par le chant des cantiques. Le rendez-vous pour la mission étant donné aux îlots, nos bons Sauvages nous y accompagnèrent, notre embarcation se trouvait ainsi escortée par une trentaine de canots. En abordant aux îlots, le commis fit tirer le canon, c'était la première fois que j'arrivais aussi solennellement à un poste sauvage. J'éprouvai une vive satisfaction d'assister à cette mission dont on m'avait fait beaucoup d'éloges. J'ai pu me convaincre par moi-même que ces éloges étaient bien mérités par nos Indiens. Ces Montagnais sont en effet bien instruits et plus civilisés que les autres, la tempérance s'observe très scrupuleusement parmi eux. Il est impossible de rien ajouter au zèle qu'ils ont montré tout le temps de la mission. Au premier son de la cloche ils quittaient simultanément leur cabane et bientôt la chapelle se trouvait remplie d'une foule attentive et recueillie qui priait dévotement en attendant que le missionnaire sortit de la sacristie. Les offices s'y font avec une décence et une solennité que nombre de paroisses du Canada pourraient bien leur envier. Je me plaisais surtout à admirer le chant des cantiques qui était exécuté avec le plus parfait accord.

Quand ils sont réunis au poste, il se pratique parmi eux un usage bien touchant; tous les soirs après la prière qui se fait en commun et que termine toujours le chant de quelques cantiques, tout le monde se retire, à l'exception des mères de familles dont les enfants sont encore en bas âge; alors commence un autre exercice pour ces petits enfants. Leurs mères leur font répéter tout haut après elles les prières, et on entend ainsi cent voix divines qui parlent à Dieu en même temps. Les hommes ne remplaçaient ce devoir qu'à défaut des femmes. Tous les soirs j'entendais, au milieu de ces voix de femmes, un bon père âgé qui faisait répéter la prière à un petit enfant avec une patience admirable, malgré la confusion qui ne peut que résulter de ce mélange de voix; je ne pouvais retenir des larmes d'attendrissement.

Tout ce que j'ai vu aux îlots m'a rendu cette mission bien chère à mon cœur. J'avoue que c'est celle de toutes que j'estime la plus. Nous vîmes aux îlots tous les Sauvages qui habitent le long du golfe. Depuis Tadoussac jusqu'à la rivière Manicouagan, ceux du Bondésir et des Escomans y vinrent aussi faire leur jubilé; en sorte que le succès de cette mission fut complet et couronna heureusement le 13 d'août cette longue suite d'exercices donnés depuis le mois de juin à la nation montagnaise. Le lendemain nous prîmes congé de M. Gomeau qui nous avait comblés de politesse et de prévenances pendant les missions de Goodbout et des îlots, et nous nous embarquâmes sur le fleuve pour nous rendre à notre chère solitude de Longueil. Je vous prie, mon révérend Père, d'excuser avec votre indulgence ordinaire les nombreux défauts de cette relation et si elle n'a pas le mérite de vous intéresser elle prouvera du moins les sentiments soumis et respectueux de celui qui a l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,
CLÉMENT M. O. M. I.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

ROME.— La constitution promise par Sa Sainteté le Pape Pie IX a été publiée le 15 mars, à la suite des deux consistoires, dans lesquels les membres du sacré collège avaient été appelés à donner leur avis sur cet acte si important. La joie des Romains est devenue nouvelle et éclatante en transports de reconnaissance et d'enthousiasme. Toute la population se portait en foule devant les cafés et dans tous les lieux publics où l'on donnait lecture de la constitution. Partout éclataient des cris d'admiration et de gratitude pour l'immortel régénérateur de Rome et de l'Italie. Tous les bataillons de la garde civique se réunirent à leurs quartiers, et précédés de leur état-major ils se rendirent en grande tenue au palais du Quirinal. Ils étaient au nombre de plus de sept mille hommes, accompa-

grands d'une multitude immense acourue de tous les points de la ville, portant des milliers de drapeaux aux couleurs italiennes. La place du Quirinal, qui a été témoin depuis un an de tant et de si magnifiques spectacles, n'offrit jamais un plus beau coup d'œil. Quand le Saint-Père parut au balcon, un immense cri d'amour éclata comme un tonnerre de toutes ces poitrines palpitantes de joie. Puis il se fit un profond silence, et toute cette multitude recueillit à genoux la bénédiction de l'auguste Pontife qui jamais n'avait élevé vers le ciel et abaissé sur son peuple ses mains vénérables avec une émotion plus vive. Puisse sa voix être entendue ! puisse ses vœux être exaucés ! puisse la reconnaissance et l'amour des Romains répondre toujours aux nobles et saintes inspirations de ce cœur si magnanime !

Il vous en coûte cependant d'avoir à rappeler, au milieu de ces scènes attendrissantes, les douloureuses impressions que peu de jours auparavant l'aveugle entraînement de quelques individus avait portées dans l'âme de Pie IX, au moment même où ce grand Pontife se préparait à donner à ses sujets le plus immense témoignage de confiance et de paternalisme dévouement. Dans les journées du 12 et du 13, des hommes égarés s'étaient portés devant l'église des Jésuites ; et sous prétexte que le prédicateur de la station du Carême avait prononcé des paroles de blâme contre le mouvement actuel, ils menaçaient d'expulser violemment ces religieux de leur maison. Il fallut que Pie IX fit un appel à la garde civique pour arrêter l'exécution de ces coupables projets. Un manifeste fut affiché dans Rome ; et grâce à cet empire tout puissant que la voix de Pie IX exerce sur tous les cœurs, l'ordre se rétablit avec le concours des citoyens non moins moins dévoués à l'honneur qu'à la tranquillité de Rome. Voici cette proclamation :

LE PAPIE PIERRE IX.

" Romains, et vous tous mes fils et mes sujets, écoutez encore une fois la voix d'un père qui vous aime et qui voudrait vous voir aimés et estimés de tout l'univers. Rome est le siège de la religion ; sous les diverses formes d'ouïe récite l'admirable variété qui rend si belle l'Église de Jésus-Christ, les ministres de la religion y eurent toujours leur demeure. Nous nous invitons tous et nous vous exhortons à la respecter, à ne provoquer jamais les terribles anathèmes d'un Dieu indigné dont les saintes vengeances foudroyeraient quiconque avait l'audace de s'attaquer aux saints de Seigneur. Écartez-vous un scandale qui jetterait le monde entier dans l'étonnement, et la plus grande partie de mes sujets dans l'affliction et dans la douleur. Les faits du même genre survenus ailleurs remplissent d'amertume votre Pontife ; épargnez-vous la honte de porter cette amertume au comble. Si, parmi les hommes qui, dans les divers instituts, appartiennent à l'Église de Dieu, quelques-uns méritent par leur conduite le mépris et la défiance, la voie des représentations légales est toujours ouverte et, nous, souverain Pontife, nous serons toujours prêts à les accueillir et à leur faire droit, lorsque nous les trouverons fondés sur la justice. Ces paroles suffiront, nous en sommes persuadés, pour rappeler à la raison tous ceux (nous espérons que le nombre en est petit) qui auraient formé quelque mauvais dessein dont l'exécution porterait notre cœur et appellerait sur leurs têtes les fléaux par lesquels Dieu frappe toujours les ingrats. Mais si, par malheur, nos paroles ne suffisent pas pour retener ces égarés, nous entendons mettre à l'épreuve la fidélité de la garde civique et de toutes les forces qui sont destinées à maintenir l'ordre public.

" Nous avons la pleine confiance que ces dispositions auront leur effet, et de voir succéder à l'agitation, dans tous nos États, le calme et les sentiments pratiques de religion que doit professer un peuple éminemment catholique, auquel toutes les nations ont le droit de demander qu'il leur serve de modèle.

" Nous ne voulons pas affliger notre propre cœur et le cœur de tous les gens de bien par la prévision des mesures que nous serions contraint de prendre afin de n'avoir pas le spectacle des fléaux par lesquels Dieu a coutume de retirer les peuples des voies de l'erreur. Nous espérons, au contraire, que ses saintes présages seront écartés par la bénédiction apostolique que nous vous donnons à tous.

" Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeur, le 14 mars 1848, la seconde année de notre pontificat.

" Le Pape Pie IX."

Rome, le 11 mars 1848.

" Le conseil des ministres s'est réuni ce matin. Son Eminence le cardinal Mezzanotti n'a pu s'y rendre, vu son état de maladie. L'avocat Galeati n'était pas encore arrivé à Rome. Les autres ministres, en entrant en fonctions, ont cru convenable de présenter à Sa Sainteté le rapport suivant, qui a été rédigé séance tenante :

" Très Saint-Père,

" Appelés par Votre Sainteté à faire partie de votre gouvernement, nous voyons les immenses difficultés que présentent les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons, et notre insuffisance. Mais ! est des moments où tout citoyen doit subordonner ses intérêts particuliers à son devoir envers le prince et envers la patrie.

" Nous attendons avec une vive impatience la promulgation de la loi fondamentale promise par Votre Sainteté. La générosité des concessions faites jusqu'à ce jour nous donne la certitude que cette loi est pleinement appropriée aux besoins de l'époque présente et aux circonstances actuelles. Notre devoir sera d'en hâter la réalisation largement et loyalement.

" Quand cette loi fondamentale aura été promulguée, le ministère assumera la solidarité et la responsabilité de ses actes. Mais, en attendant, une de ses obligations est d'exposer à Votre Sainteté quels sont les besoins auxquels il importe de pourvoir sans retard.

" Il convient d'abord que tous les fonctionnaires de l'État soient avertis des principes qui animent le ministère, afin que les volontés du gouvernement soient fidèlement et promptement exécutées dans toutes les branches de l'administration, et que du centre aux extrémités toutes les forces concourent à une même fin.

" Il convient encore de pourvoir immédiatement à l'armement, conformément aux vœux exprimés par la Consulte d'État, et de mettre le pays dans le meilleur état de défense possible, soit en augmentant le nombre des troupes et les envoyant aux points stratégiques, soit en mobilisant une partie de la garde civique et en organisant la réserve.

" Mais une grande difficulté pour ce dernier point ressort de nos finances, que des circonstances spéciales, outre celles qui frappent toute l'Europe, ont mises dans un état fâcheux. Le ministère avisera aux moyens d'y pourvoir, et il a la confiance que, soit les communes qui ont offert à Votre Sainteté leur fortune et leur vie, soit les corporations opulentes auxquelles doit importer le salut du pays, n'épargneront aucun sacrifice pour une si noble cause.

" Nous avons de plus la confiance que les liens d'amitié qui unissent le gouvernement pontifical aux autres gouvernements constitutionnels d'Italie le rassureront de plus en plus pour le bonheur de la patrie commune.

" Le ministère, procédant franchement dans la voie qui lui est tracée, a la ferme espérance de calmer l'agitation qui règne dans les âmes et garantir l'ordre nécessaire pour fonder les nouvelles institutions et assurer l'indépendance nationale. Il compte que tous les hommes sages et généreux l'aideront dans ce but, ainsi que tous ceux qui aiment l'Italie, qui, bénie par vous, très-Saint-Père, renait à une vie nouvelle.

" G. GARDI, ANTONELLI, G. RECCI, C. L., archevêque de Nisibe, G. PASOLINI, G. ALDOBRANDINI, C. STURBINETTI, M. MINCHETTI."

Des lettres nous parviennent du quartier général piémontais, Bozzolo, 6 avril. A cette date aucune rencontre importante n'avait encore eu lieu. Les troupes sardes arrivaient de toutes parts au rendez-vous, et au fur et mesure de leur arrivée, elles se plaçaient de manière à occuper la rive droite du Minicio. Les Autrichiens demeuraient concentrés entre Mantoue, Vérone et Peschiera. Radetzki occupait Vérone avec 10 mille hommes, sans compter les garnisons des forts environnants ; un second corps d'armée manœuvrait pour maintenir les communications entre Vérone et Mantoue ; le général Walmoden, commandant de cette dernière place, avait environ 12,000 hommes.

Le principal corps d'armée sardes, réuni sous les ordres immédiats du roi, s'élevait à trente-deux mille hommes. Il avait eu le dessus dans quantité d'escarmouches et pris à l'ennemi un assez bon nombre de prisonniers. Mais on ne pensait pas, au quartier général de Bozzolo, que les grandes opérations militaires commencent avant le 9 avril.

La division Walmoden est déjà hors d'état de prendre part à une action générale. Presque cernée par les troupes piémontaises, elle est menacée en outre par les mouvements du général Durando, qui s'avance à marches forcées de Rovigo sur Padoue pour se placer avec les Vénitiens sur les derrières des Autrichiens et leur couper la retraite. Outre les volontaires romains et toscans, tous bien armés et équipés, le brave Durando a sous ses ordres 5,000 Suisses de l'armée pontificale, qu'on n'eût pas crus, il y a deux ans, destinés à un quel service. Ses adjudans généraux sont le marquis Massimo d'Azoglio et le comte Avogadro di Casanova, de Verceil, deux noms chers à la liberté italienne. Radetzki, dit-on, espère de son côté pouvoir tenir bon dans les deux importantes places de Mantoue et de Vérone, jusqu'à l'arrivée des renforts qu'on lui a promis de Vienne ; mais il pourrait bien, comme à Milan, se tromper sur la force et la résolution des troupes ou des populations italiennes.

Le contingent napolitain sera beaucoup moins fort qu'on ne l'espérait ces jours derniers. Arrivé le 28 à Naples, le général Guillaume Pepé, après s'être quelque temps refusé aux invitations répétées du roi qui l'avait fait aussitôt mande, a fini par céder aux instances d'une députation de l'élite de la société napolitaine ; il s'est rendu au palais, a reçu très froidement l'accueil et les protestations amicales de Sa Majesté, qui lui offrait à l'instant même la présidence d'un cabinet composé d'hommes de son choix. L'honorable vétéran a refusé positivement de se charger de cette mission à moins que la couronne ne reconnût à la chambre des députés future les pouvoirs d'une assemblée constituante et ne s'engageât à envoyer au secours de la Lombardie un renfort de douze mille fantassins, de trois mille cavaliers et de trente-deux pièces d'artillerie.

Vaincu sur ce terrain par l'obstination royale le Lafayette napolitain a finalement refusé toutes fonctions ministérielles ; et le cabinet incomplet qui s'est formé sans lui n'a pu obtenir que l'envoi d'un régiment d'infanterie (le 6e de ligne) et de quelques gendarmes à cheval. Au train dont vont les choses, nous ne serions nullement surpris d'apprendre dans quelques jours que le général Pepé a été récompensé de son noble refus par la présidence d'une nouvelle république parthénopéenne.

Dans l'Italie entière on s'attend, on se prépare à de grands changements politiques. Le grand-duc de Toscane convoque la réunion de Modène à ses états, qui reprendraient le titre de royaume d'Etrurie. Le Bourbon de Parme est rentré dans la capitale, qui l'a favorablement accueilli, grâce à la promesse un peu tardive qu'il a faite d'observer la constitution et de dépasser tous ses compatriotes en libéralisme. Cependant Plaisance et Reggio se sont séparés à cette occasion de Parme et se prononcés pour la réunion à la Sardaigne. A Milan l'opinion, d'abord partagée entre des velléités d'indépendance républicaine et le vœu plus raisonnable de réunion à la monarchie sardes, paraît pencher maintenant pour ce dernier parti. L'utilité s'en est déjà fait sentir dans plusieurs rencontres où les volontaires lombards, entraînés par une bravoure inexpérimentée, auraient pu succomber sous la force organisée de l'ennemi, sans l'assistance opportune des régiments piémontais.

Le respect de Charles-Albert pour la liberté des opinions, sa déclaration qu'il entrerait chez ses voisins de Lombardie en allié et non en conquérant, sa déférence exprimée aux vœux de ses peuples et à l'appel de l'Italie, les progrès rapides et passibles du Piémont dans la carrière du gouvernement représentatif, tout se réunit pour concilier à ce prince patriote l'estime et les sympathies italiennes. Avant de se lancer dans les hasards de cette guerre d'indépendance, il a eu le bon esprit de donner toutes les garanties désirables à la liberté. La loi sur la presse promulguée à Turin le 26 mars, le jour même de l'entrée en campagne, est empreinte d'un caractère de franchise et de libéralité incontestables.

Dans une autre ordonnance relative à l'établissement et à la composition du sénat, l'Italie sera heureuse de voir figurer les hommes les plus notablement dévoués à sa cause ; le célebre Gioberti, le prince de la Cisterna, le comte Petiti di Roraro, le chevalier Giulio Peyron, l'habile orientaliste ; Giovannetti, profond juriconsulte le savant économiste, un des conseillers de Charles-Albert qui ont le plus influé sur l'heureux développement des études, des libertés et de la puissance piémontaises. Ils eussent été l'honneur de la chambre élective : dérobés aux suffrages de leurs concitoyens par le choix libéral de la couronne, ils l'honorent elle-même et feront apprécier l'utilité d'une assemblée législative indépendante tout à la fois de la cour et de la démagogie.

NAPLES.—Le nouveau ministère napolitain est composé de la manière suivante :
MM. Troia, président du conseil, ministre de l'instruction publique ;

Dragonetti, affaires étrangères ;—Vignale, justice et intérieur ;—Ferretti, finances, agriculture et commerce ;—Uberti, travaux publics.—Les nouveaux ministres ont accepté aux conditions suivantes :

- 1° Envoi de troupes en Lombardie, et de faire partir immédiatement pour Livourne le 16e régiment de ligne, qui sera suivi par la gendarmerie.
- 2° Modification de la loi électorale, et spécialement adjonction de toutes les capacités.
- 3° Faculté à la chambre des députés de désigner cent quatrevingts candidats parmi lesquels le gouvernement choisira les pairs.
- 4° Faculté aux chambres de réformer la constitution en lui donnant de plus larges bases.

FRANCE.

LA RELIGION A PARIS.—Depuis quelques jours, les rues et les principales places de Paris voient le clergé des paroisses défilant en procession, précédé de la croix et respectueusement accompagné par le peuple sous les armes. Les ouvriers, voulant inaugurer leur dernier triomphe par la plantation d'arbres de la liberté, n'ont pas cru pouvoir mieux consacrer les souvenirs de leur victoire qu'en y conviant, de leur propre chef, la religion, ses respectables ministres et ses augustes prières. Une telle pensée est entièrement digne d'éloge ; aussi M. l'Archevêque et MM. les curés de Paris se sont-ils empressés de se rendre à cette religieuse invitation du peuple parisien ; la croix a donc reparu dans nos rues, et c'était le peuple qui, formant son cortège, criait avec énergie : *Chapeau bas ! respect à la religion !* Au parvis Notre-Dame, M. l'Archevêque a prononcé un discours digne et mesuré. MM. les curés ont en général imité cet exemple : au Champ-de-Mars, au Luxembourg et dans les autres quartiers, leur langage a été parfaitement convenable. On a remarqué surtout la sagesse et l'évangélique à-propos avec lequel M. le curé de Saint-Jacques a parlé d'oubli et d'union fraternelle, sur l'emplacement même du supplice du maréchal Ney. La religion a vu, aux applaudissements du peuple, saluer avec amour l'abolition de la peine de mort. C'est par cette conduite pleine de dignité et de modération que le clergé se rendra de plus en plus cher et vénérable au peuple de Paris.

UNE NOUVELLE CONGREGATION.—Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

" A onze heures et demie, ce matin, une légion de jeunes ouvrières, proprement vêtues et ayant une tenue fort décente, se réunissait place Vendôme au pied de la colonne. Au milieu d'elles on voyait flotter une bannière aux couleurs nationales, sur laquelle on lisait en lettres d'or ce seul mot : *Féminisme*. Ces jeunes femmes s'organisent en communautés dans le but d'améliorer leur existence. Leurs règlements sont, dit-on, très-sévères. La nourriture et le logement leur sont assurés, et chaque vœuvienne recevra 10 fr. par mois. Cette première communauté s'organise, dit-on, à Belleville.

" A midi, la légion s'est mise en marche observant le plus grand ordre, et s'est rendue par les quais à l'Hôtel-de-Ville, afin de demander aide et protection au gouvernement provisoire qui la leur a promise."

Voilà une nouvelle et singulière espèce de congrégation qui va s'établir dans le but avoué de vivre et de travailler en commun.

Nous sommes charmés que le gouvernement provisoire lui promette, comme on le dit, aide et protection.

Mais lorsqu'en vertu du même droit nous viendrons demander pour les communautés religieuses, non l'appui, mais la simple tolérance du pouvoir, nous la refusera-t-on ?

Si le droit d'association solennellement proclamé par la République est impuissant à les défendre, eh bien ! nous mettrons les Filles de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-François-de-Sales, et leurs saintes Seurs de tout ordre, sous la bannière des *Vœuviennes*. On signera peut-être leur accord comme à ces jeunes ouvrières le droit de vivre de leur travail, sanctifié par la prière et par les chastes parfums de la vie la plus pure.

Ami de la religion.

LES ELECTIONS.—Les élections sont ajournées. Nous n'avons rien à dire sur ce nouveau retard à consulter la France. Mais sait-on à quel jour le gouvernement provisoire fixe la réunion des comices populaires ? Au 23 avril, c'est-à-dire au jour de la plus auguste fête du catholicisme, à la solennité de Pâques ! Est-ce inadvertance ? est-ce mépris ? est-ce calcul ?

Si c'est inadvertance, qu'on la répare au plus vite. Un retard de 24 heures ne peut avoir aucun inconvénient. Le Lundi de Pâques est encore un jour de repos dans toutes les campagnes, et les électeurs n'auront pas besoin de quitter leurs travaux pour prendre part aux élections. Si c'est mépris, qu'on prenne garde qu'il ne tombe sur tout ce qui y a de plus saint et de plus cher au cœur des hommes. On ne blesse pas impunément la foi religieuse d'un grand peuple. Si c'est calcul, il est aussi vain qu'il est odieux. On aurait donc espéré empêcher les hommes religieux et le clergé d'aller aux élections, en les mettant dans la douloureuse alternative ou de manquer aux saints devoirs de leur conscience ou de renoncer à leurs devoirs de citoyens ? Eh bien, l'on s'est trompé. Cet espoir même, si les auteurs du décret l'ont conçu, ne fera qu'animer d'un nouveau zèle les électeurs chrétiens, en leur dévoilant de sinistres desseins. Ils iront voter ; c'est leur premier devoir. Leurs pasteurs, en vue des graves circonstances qui nous pressent, leur faciliteront l'accomplissement de leur devoir religieux, et au besoin les en dispenseront. Mais de toute manière, cette œuvre atteinte de la liberté de la conscience ira précisément contre le but qu'on s'est peut-être proposé.

Ami de la religion.

ANGLETERRE.

SMITH, O'BRIEN AU PARLEMENT.—Lorsque l'ordre du jour propose la deuxième lecture du bill pour la protection de la couronne, M. O'Brien prend la parole :

Je viens donner à la chambre l'assurance que la tentative, faite au moyen de ce bill pour imposer silence à la nation entière qui se plaint, sera complètement inutile. On ne fait pas taire tout un peuple. (Murmures.) J'ai à remplir un devoir, je suis ici pour cela et je le remplirai, et je viens vous déclarer que si vous ne concédez pas les droits réclamés par le peuple irlandais, dans le courant de la présente année, vous verrez une république établie en Irlande. (Marques de surprise.) — Oh ! oh ! — A la question ! Contrairement à ce que font tous les gouvernements de l'Europe, le gouvernement libéral d'Angleterre répond aux justes demandes d'un pays intimement lié à celui-ci, et il y répond par l'intimidation et la persécution, et cela même au moment où notre ministre

des affaires étrangères encourage les efforts de tous les autres peuples pour obtenir leur liberté. Moi qui vous parle, j'ai été qualifié de traître. Je ne manque pas à la fidélité à la reine ; je manque à la fidélité au eau parlement ; si c'est là un crime, je suis criminel. Tant que je vivrai, je le déclarerai ici, je m'étudierai à renverser la domination du parlement anglais en Irlande.

Où, je le proclame hautement : mieux vaudrait la mort la plus ignominieuse que de voir l'Irlande plus longtemps soumise au traitement que je lui vois infliger depuis 30 ans. Je n'ai pas été en France chercher assistance ; mais, si j'y avais voulu, je pourrais revenir escorté d'un bon corps de troupes. (Rires.) J'aurais voulu voir ceux qui rient en France quand j'y étais. (Rires.) Je le sais, l'Irlande ne doit conquérir sa liberté que par le courage de ses enfants et ne les payer que de leur sang. Aussi, ne voudrai-je pas mettre ma patrie sous la protection des haïonnettes étrangères. J'ai été en France, à la demande d'un grand nombre de mes compatriotes, féliciter le gouvernement provisoire à l'occasion de la chute d'un trône qui avait perdu tout droit au respect du peuple.

En France, j'ai rencontré, ce qui n'est un secret pour personne, une vive sympathie pour l'Irlande. Tous les hommes éclairés du monde civilisé regardent l'Irlande du même œil que l'Angleterre voit la Pologne, et tous les hommes éclairés de l'Europe trouvent que l'Angleterre, vis-à-vis de l'Irlande, est dans la même position que la Russie vis-à-vis de la Pologne. (Ecoutez !) Je rends grâce à l'honorable représentant de Nottingham (R. F. O'Connor) de la sympathie manifestée par les charités pour les Irlandais ; les charités ont à se plaindre du parlement britannique, leur sympathie ne m'a pas surpris ; et de grand cœur, je l'accepte au nom de l'Irlande. (Ecoutez !) J'ajoute que j'ai contribué à décider l'Irlande à s'armer. (Sensation ! cris à la question !) Dans les circonstances où se trouve placée l'Europe, il faut que tout homme soit armé. (Oh ! oh !) Le gouvernement lui-même ne compte-t-il pas sur son armée, une force effective de 30,000 hommes ? et vous pensez que ce serait là une force suffisante pour comprimer, arrêter, étouffer l'élan de tout un peuple courant à la conquête de la liberté !

La cavalerie ne peut pas agir en Irlande, et l'on ne peut pas compter sur les troupes. (Oh ! oh !) Que l'Angleterre prenne garde de se trouver isolée dans une lutte ; qu'elle y songe, sa position serait critique entre deux républiques indépendantes la pressant chacun des deux flancs ! (Ecoutez !) Et pour finir comme j'ai commencé, je déclare franchement que, s'il y a un traître dans tout ceci, ce n'est pas moi. Si le gouvernement refuse à l'Irlande le droit de se gouverner elle-même, s'il joue ici le rôle que Guizot et Metternich ont joué chez eux c'est lui, ce sont ses collègues qui seront des traîtres, et non pas moi et mes amis. [Un vif mécontentement règne dans la salle au moment où l'orateur s'assied.]

ALLEMAGNE.

Les Allemands ont du premier comp compris l'égalité qui doit régner dans un parlement national. Le principe adopté par la commission des cinquante, qui exerce une dictature morale sans exemple peut-être dans l'histoire, est celui-ci : il y aura un député au parlement national pour 50,000 âmes ; les fractions au-dessus de 25,000 donneront droit à la nomination d'un député en sus. Le parlement se composera ainsi de 600 et quelques députés élus par tous les citoyens majeurs, sans acceptation de croyance religieuse et de fortune. Et ce n'est pas là une utopie, c'est une décision ayant force de loi à ce point que la *Gazette de Cologne* publie dans sa feuille du 11 une ordonnance du gouvernement prussien prescrivant l'annulation des choix faits par la diète de Berlin, et l'ouverture d'élections nouvelles pour le parlement de Francfort. Cette docilité d'un gouvernement naguère si hautain est merveilleuse, incroyable et cependant positive.

La commission des cinquante, sans mandat légal, sans troupes, sans argent, domine la diète germanique comme un précepteur son élève, et régent empereur, roi et prince avec la férule de l'opinion mieux que Napoléon avec sa grande épée et tout le prestige de sa gloire. C'est la commission des cinquante qui a décidé que les duchés de Schleswig-Holstein ne seraient pas incorporés au Danemark, et l'incorporation n'aura pas lieu, quoique puisse tenter Frédéric VIII, qui, du reste, recule déjà, et consent, en s'enveloppant de formes propres à sauvegarder sa dignité compromise, à laisser intacte la nationalité des duchés si l'on ne conteste pas le droit souverain dont sa dynastie est depuis deux siècles investie sur ces territoires. La commission a déclaré qu'une patrie serait rendue aux Polonais, et par ces quelques mots, si elle n'a pas ressuscité la Pologne, elle a enlevé à la Russie toute chance de renouer une alliance avec l'Allemagne. Si la commission dit : " L'Autriche doit évacuer la Lombardie," et nous espérons qu'elle le dira, il faudra que l'Autriche obéisse, sans peine de perdre à la fois et sa position en Allemagne et sa puissance en Italie.

La *Gazette d'Augsbourg* parle de l'arrivée de cinq cent mille hommes que l'Autriche va lever pour défendre ses droits dans la Péninsule. De ces cinq cent mille hommes, il faut retrancher au moins les cent mille que devrait fournir la Hongrie, qui est positivement déridée à ne pas permettre que ses soldats soient employés hors de chez elle. Le trésor n'est pas, d'ailleurs, dans un état qui permette de soutenir une longue guerre ; et si les tentatives commencent pour séduire la noblesse de Milan et de Venise érhonnet, ainsi qu'il est permis de l'espérer, la question de l'indépendance de l'Italie sera promptement résolue, à moins que l'armée sacrée n'éprouve une défaite improbable, mais non impossible.

—La Hongrie se sépare définitivement de l'Autriche. Le *Zeitung's Hall* annonce cette importante nouvelle en ces termes :

" L'empereur d'Autriche n'ayant pas rempli les promesses faites le 15 mars à la nation hongroise, et ayant déclaré formellement et irrévocablement qu'il n'accorderait point un ministre des finances et un ministre de la guerre particuliers pour la Hongrie, l'archiduc Étienne a été proclamé hier, à onze heures du soir, roi de Hongrie, dans une séance publique tenue sur la place de la Liberté, et la Hongrie a été déclarée indépendante."

DANEMARK ET PRUSSE.

Le 10, les Danois sont entrés dans la ville de Schleswig. Les Prussiens ont reçu l'ordre d'expulser les Danois de Schleswig, afin de remettre les choses dans le *status quo*. Cela fait, le roi de Danemark sera informé que, dans le cas où par représailles il essaierait de fermer le Sund, les forces prussiennes avanceraient immédiatement sur le territoire danois et poursuivraient vigoureusement la guerre.

Le duc d'Augustembourg et le prince de Weldemer se rendent à Rendsburg. Le duc porte aux troupes prussiennes l'ordre d'entrer à Schleswig. Des renforts sont en marche pour les rejoindre.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 5 MAI 1848.

Nous remettons aujourd'hui plusieurs articles déjà composés, et nous supprimons des articles éditoriaux pour donner place aux extraits intéressants des journaux d'Europe, extraits qui se trouvent sur la première et seconde pages.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE IV.

(Suite.)

Cher lecteur,

38. Les raisonnements privés, c'est-à-dire les personnes hors de l'Eglise prétendent également appuyer leur croyance sur la vérité de Dieu. Mais au lieu d'en appeler à l'Eglise, comme au témoin établi de Dieu pour attester quelles doctrines J. C. a révélées, ils en appellent à leurs propres opinions privées, comme étant fondées sur ce qui leur semble le sens de l'écriture; l'objet immédiat de leur croyance est leur propre opinion. Ils cherchent la vérité divine en eux-mêmes; car la bible n'a point de sens pour eux, jusqu'à ce que leur tribunal intérieur en ait reconnu et approuvé le sens supposé. Ainsi, quoique chaque doctrine révélée par notre Sauveur soit un fait, et doive se prouver par des témoignages conveys, comme les autres faits, les raisonnements privés les changent essentiellement en opinions, avant qu'ils les reçoivent dans leur esprit comme des articles de foi. En théorie, ils prétendent croire ce qu'il a enseigné; mais, en pratique, ils rejettent tout moyen convenable pour déterminer ce qu'il a réellement enseigné, et avancent, comme matière d'opinion, que chacun doit "examiner les écritures," en chercher le sens, et se former ainsi une espèce de religion à lui-même comme si J. C. avait fait un blanc de son ouvrage. Pour la vérité de ceci, j'en appelle, cher lecteur, à votre propre expérience. Les raisonnements privés vous disent de lire les écritures, et d'en juger vous-mêmes; eh bien! comme un essai, prenez le texte "mon Père et moi, nous sommes un," et cet autre texte: "mon Père est plus grand que moi." Il paraît y avoir ici une contradiction. Lire à vous-même, vous arrêterez-vous à l'un ou à l'autre de ces deux textes? et quand vous serez décidé en faveur de celui qui établit l'égalité divine du fils avec le Père ou en faveur de l'autre, quelle sera la nature de la conclusion à laquelle vous en serez venu dans votre propre esprit? Evidemment ce sera une opinion et cette opinion sera l'objet et la matière de votre croyance.

39. Si donc d'après cette manière de s'assurer des vérités de la révélation vous en venez à cette conclusion que Jésus-Christ n'est pas Dieu, quelle est la chose positive que vous en voyez? Est-ce quelque chose que Jésus-Christ ait révélé sur le sujet? Non; c'est simplement votre propre opinion. Si par le même procédé vous arrivez à la conclusion contraire, qu'est-ce que vous croyez? Encore votre opinion propre. Mais ni dans l'un ni dans l'autre cas vous ne pouvez dire que vous croyez sur l'autorité de Dieu qui a révélé, mais seulement sur l'assentiment de votre raison privée. Peut-il donc y avoir quelque chose comme de la foi divine parmi les croyants hors de l'Eglise! Impossible! Mais tout catholique croit en la divinité de Jésus-Christ comme un fait positif de la révélation divine. Et pourquoi croit-il? Parce que Dieu l'a révélé. Il croit par conséquent sur l'autorité de Dieu, et croyant sur l'autorité de Dieu, il regarde ce fait comme un objet de foi divine et non comme une matière d'opinion. Ce fait lui est prouvé par le témoignage de l'Eglise qui a toujours cru et toujours enseigné cette doctrine. Il en est de même pour tout dogme qui entre dans le dépôt de la révélation de Jésus-Christ. Lorsqu'un raisonneur privé dit qu'il croit en la divinité de Jésus-Christ, il ne peut pas, s'il veut être consistant, dire qu'il y croit parce que Dieu l'a révélé, parce que ce serait y croire comme à un fait, dont la preuve comme tel dépend nécessairement d'un témoignage extérieur; mais il doit le croire, parce qu'il a examiné l'écriture pour lui-même, et en est venu à la conclusion dans son propre esprit que ce texte, "mon Père et moi nous sommes un" doit l'emporter sur cet autre, "mon Père est plus grand que moi." En d'autres termes il croit en cela sa propre opinion.

40. Il ne sert pas davantage de dire que Dieu nous parle dans les écritures. Ce langage n'est pas vrai; c'est une de ces phrases pieusement astucieuses que les raisonnements privés emploient pour en imposer aux esprits bornés et pour couvrir du respect du livre divin leur principe sophistique. Ce n'est pas vrai que la bible nous ait été donnée pour l'objet auquel ils la font servir, qui est de réduire la révélation de Jésus-Christ à un chaos d'opinions humaines, en contradiction les-unes avec les autres. Mais quand cela serait vrai, ce serait encore une erreur de dire que Dieu nous parle dans les saints livres. Il est seulement vrai qu'il nous écrit, mais entre "nous écrire et nous parler" il y a une grande différence. Du côté de Dieu, les écritures sont tout ce qu'elles doivent être, une collection inspirée d'incidents historiques et biographiques qui sont liés aux vies de notre divin Sauveur et de ses apôtres, renfermant en même temps plusieurs sinon toutes les doctrines de la révélation divine. En autant que les doctrines sont concernées, les écritures ne sont qu'une forme extérieure, et je pourrais dire un duplicata de la foi vivante que Jésus-Christ avait plantée dans le cœur de l'Eglise comme la condition de sa vie. (Life pulse) avant que les livres du nouveau testament n'eussent été écrits. Ils ont émané de l'Eglise elle-même, leurs auteurs ont été inspirés d'écrire, mais le manuscrit devait être conservé pour son usage comme une partie de sa foi et de son enseignement, qui devait être parfaitement compris et expliqué infalliblement par elle seule, éclairée de l'esprit de vérité qu'elle avait reçu de son fondateur. Il est si évident que si Dieu avait autorisé l'abus que font les raisonnements privés de sa parole écrite, il aurait autorisé par là le rejet de la partie la plus importante des enseignements de notre divin Rédempteur, c. à. d. leur infallibilité intrinsèque et la certitude de la foi inspirée par cette infallibilité. Il aurait permis à son Fils de jeter les fondements éternels de son Eglise, autorisé ses apôtres à travailler à sa construction, et en même temps il aurait permis à d'autres, par l'interprétation privée des écritures, de démolir cet édifice, d'en altérer la forme et de le construire de nouveau d'après les suggestions de leur opinion privée. Il autoriserait les uns à prêcher que Jésus-Christ est Dieu et d'autres que Jésus-Christ n'est pas Dieu; les uns que les évêques ont été établis de Dieu, et les autres qu'ils ne l'ont pas été; les uns qu'il y a un enfer et les autres qu'il n'y en a point, et ainsi des erreurs innombrables des sectes qui divisent les raisonnements privés entre eux.

41. Si Dieu avait voulu que les écritures fussent le guide de l'esprit humain aidé de l'interprétation privée, il aurait donné au lecteur une mesure d'inspiration divine correspon-

dante à celle de l'écritain. Mais, quoiqu'il en soit ainsi qu'elles ont été écrites, ce n'est pas ainsi qu'elles sont lues, et au milieu de toutes les écoles qui ont surgi du principe du raisonnement privé, il n'y en a pas une qui ait pourvu à ce besoin moral, excepté celle de la société des amis. Ils prétendent que Dieu veut bien donner son Saint-Esprit pour éclairer l'œil intérieur de l'âme sur le vrai sens de l'écriture inspirée. Ce sentiment était aussi commun parmi les premiers raisonnements privés d'autres dénominations, et est encore conservé par des individus d'un tempérament plus pieux ou enthousiaste. Mais pour voir qu'ils se méprennent, il suffit de considérer le fait que les interprétations auxquelles un lecteur arriverait par le secours de l'Esprit de Dieu seraient uniformes, tandis que leurs interprétations sont aussi différentes et contradictoires que les opinions individuelles sur lesquelles elles sont fondées.

Je ne suis arrêté sur ce sujet plus longtemps qu'il a pu vous paraître nécessaire. Mais je crois qu'il était important que je le fisse pour vous donner une idée claire et distincte de la différence qu'il y a entre l'autorité et la raison, entre la foi et l'opinion, entre l'Eglise de Dieu et les raisonnements privés qui sont à présent ou qui ont été en aucun temps séparés de sa communion. Cette distinction est une ligne de division entre la vérité de Jésus-Christ et les hérésies qui se sont opposées à elle depuis le temps des apôtres. L'Eglise vient jusqu'à nous par la succession des générations intermédiaires, sans interruption et comme une seule et même société, les successeurs des autres apôtres remplaçant, sous le titre d'évêques, entourant comme leur centre commun et révéral comme leur chef visible le successeur de Pierre, sur qui l'Eglise a été bâtie, renfermant comme dans un cercle les évêques; le clergé du second ordre, avec le peuple fidèle, enseignant et croyant perpétuellement, unanimement et universellement les mêmes vérités jusqu'à ce jour.

Les raisonnements privés contemporains des commencements de l'Eglise sont les schismatiques de Capharnaüm, et ensuite en suivant le cours des temps vous trouvez leurs successeurs dans Cérinte et Ebion, Marcion, Arius, Nestorius, Eutychès, Pélagé, Béranger (pour un temps) Wyckliffe, Huss, Luther, Calvin, Bucer, Cranmer, Knox, Socin, Wesley, Swedenburg, Jeanne Southcote, la mère Anne Lee, Joe Smith, le père Miller et Kirwan. A continuer.

ŒUVRES DE LA CHARITÉ.

Nous apprenons d'un de nos correspondants de Québec que Mgr l'évêque de Sydney a annoncé, le premier de mai, à l'assemblée du soir pour les exercices du mois de Marie, qu'il avait le projet de faire dans la ville un établissement de Sœurs de la charité, près de l'asile des orphelins soutenu par les dames charitables de Québec. Sa Grandeur a fait connaître qu'elle s'occupait de l'acquisition d'un terrain convenable à cette fin, que sans doute elle n'avait aucun moyen pour faire cette entreprise, mais que celle-ci était désirée si universellement, qu'elle se sentait pressée si fortement et depuis si longtemps de la réaliser, qu'elle avait dû, confiant en la providence, envisager moins le manque actuel de fonds que la nécessité réelle de cette œuvre. Le prélat a demandé cependant que des prières, persuadé, a-t-il dit, que c'était le premier besoin et l'accompagnement essentiel de ces fondations pieuses. Chacun de ceux qui se trouvaient réunis autour de Sa Grandeur a dû éprouver un sentiment bien profond de reconnaissance pour celui qui veut s'imposer des charges onéreuses, outre celles qui pèsent déjà sur lui, pour procurer à la ville qu'il hérite des filles de St. Vincent; saintes filles qui se font toujours prêtes à soulager quelques misères; à adoucir quelques douleurs, à sécher quelques larmes, à adresser des prières ferventes au ciel pour le soulagement de leurs frères, des membres souffrants de Jésus-Christ. Ah! nous aussi, félicitons les citoyens de Québec du bonheur qui va leur être procuré; car nous pourrions le leur dire, si déjà ils ne le savaient: la ville de Montréal a déjà contracté une dette immense à l'égard des sœurs de la Providence depuis leur établissement, et leur esprit et leurs œuvres sont les mêmes partout. Elles se feront bénir à Québec comme à Montréal.

SESSION DE LA PAIX.

La session de la paix pour avril a été close samedi dernier, et cependant il reste encore, dit-on, trente prisonniers qui n'ont pu avoir leur procès. Ce n'est pas faute de temps, mais faute de magistrats. Aussi, n'hésitons-nous pas à exprimer notre regret d'un pareil état de choses. Montréal renferme un grand nombre de magistrats aisés et qui sont libres de leur temps, et pourtant il a été impossible plusieurs fois durant cette session, d'en trouver deux pour siéger sur le banc et aider à la justice. N'y aurait-il pas moyen de remédier à pareil abus, et ne pourrait-on pas forcer par une loi les magistrats à siéger à tour de rôle? Nous croyons que oui; toutefois ce n'est là qu'une suggestion, et tout ce que nous en disons n'est que pour faire remarquer le fait, et attirer l'attention des autorités sur ce point.

Voici le présentement du grand jury; nous le recommandons particulièrement à l'attention du public.—La traduction appartient à la Minerve:

Aux honorables juges de la cour des sessions de quartiers pour le district de Montréal:

Le grand jury de ce district, en terminant ses travaux, croit de son devoir de remercier votre honorable cour des instructions qu'elle a bien voulu lui donner dans sa charge, par la bouche de son président.

Le grand jury aime à reconnaître que ses travaux lui ont été facilités par l'habileté, le zèle et de savoir-faire de l'employé de la couronne et qui conduit les affaires en son nom. Il regrette que le local pour la dépeche des affaires soit aussi peu convenable, mais il espère qu'avant peu notre législature saura y pourvoir. Il a visité la prison et il doit à la justice de dire que des éloges sont dus au gardien pour la manière dont elle est tenue et pour l'humanité avec laquelle les prisonniers sont traités par lui. Les appartements destinés aux travailleurs des deux sexes sont infiniment trop petits et propres à engendrer des maladies à raison du nombre de personnes qui les encombrant. Des plaintes ont été faites contre la nourriture par les prisonniers, ou se plaignent du pain et de la manière dont on prépare pour eux la farine d'avoine.

Il reste encore plusieurs personnes dont les procès n'ont pas été faits malgré l'activité et le zèle déployés par le ministère public; le mal est dû au trop grand nombre d'affaires de ce genre concentrées dans cette ville. Il y a encore à espérer qu'un remède sera apporté à ce mal par l'établissement d'autres districts et d'autres cours de justice où l'innocence du persécuté sera reconnue sans délai et la culpabilité du pervers punie sans retard.

Le grand jury croit qu'il serait mieux que la loi permit aux cours de justice de condamner au pénitencier pour moins de trois années, afin de laisser le moins le moins possible les convaincus à l'école du vice dans la prison de cette ville. La société doit tendre plutôt à corriger qu'à punir, et le pénitencier est le meilleur lieu de correction employé pour la

société et le plus salutaire au repentir du condamné. Il est beaucoup d'autres réformes déjà mentionnées par d'autres grands jurys qui n'ont pas encore été accomplies; le grand jury actuel ne les détaillera pas de nouveau, persuadé que le gouvernement du jour ne manquera pas d'y porter ses soins.

Le nombre des auberges est de beaucoup trop grand, surtout à la ville. Le grand jury n'a pas besoin de dire que l'ivrognerie est le chemin qui conduit à tous les crimes, qu'en réprimant la première on diminue de beaucoup le nombre des seconds, ce qui ne peut se faire sans une diminution considérable du nombre des auberges et sans une disparition complète de ces auberges de bas lieux, repaire de tous les vagabonds et les voleurs. Il croit qu'on devrait sévir contre les acheteurs à vil prix des objets volés et la police devrait avoir l'œil ouvert sur eux, l'acheteur du vol fait autant le voleur que ne le fait le receleur lui-même.

Le grand jury ne peut s'empêcher de manifester le honneur qu'il éprouve de voir le pays jouissant d'une paix et d'une tranquillité profondes, tandis que les peuples de la vieille Europe se trouvent engagés dans les troubles et le feu des révolutions. Cette paix dont jouit notre pays, qu'il sait apprécier et qu'il saura maintenir, est due à la forme de notre gouvernement, et surtout à la sagesse, à l'habileté et la fermeté des hommes qui ont été appelés par le représentant de notre souveraine à la faire fonctionner; avec de tels hommes à la tête des affaires, soucieux comme ils le sont des intérêts de tous sans distinction, le pays ne peut que prospérer et jouir de cette paix si nécessaire au déploiement de son industrie et de son commerce.

Le grand jury est donc persuadé que cette paix si nécessaire au bonheur du pays ne sera jamais troublée, le gouvernement pouvant compter sur la sympathie et l'appui cordial et sincère de tous ses habitants.

F. X. DUFAULT, Président. Chambre du grand jury, Montréal, 22 avril 1848.

L'ADJUDANT-GÉNÉRAL.

On continue à faire courir mille et un bruits au sujet de la place de Député-Adjudant-Général. Ces rumeurs sont trop nombreuses et trop peu certaines pour que nous les livrions à la publicité. Néanmoins nous ne pouvons nous empêcher d'avouer que, de tous les noms qui circulent, nous n'en trouvons aucun, auquel le pays ait plus applaudi, qu'à celui de l'Hon. De Salles Leterrière. Ce monsieur rencontrerait, nul doute, les sympathies générales, et serait très propre à l'emploi d'adjutant-général; aussi ne manquerons-nous pas de nous réjouir de sa nomination.

L'IRLANDE.

L'Irlande, sur la situation de laquelle le télégraphe a gardé un silence si profond, est au moment d'une grande crise; tout le peuple est armé et demande à grand cri le rappel de l'union. L'Angleterre continue ses armements et ses renforts de troupes. Mais on dit qu'en Irlande celles-ci fraternisent avec le peuple. D'ailleurs, la confection des armes de toutes sortes continue sur tous les points du pays, et les banques d'épargne voient tous les jours diminuer considérablement le fond des dépôts. Voilà à peu près à quoi se réduisent les nouvelles d'Irlande. Comme on le voit, ce malheureux pays est sur le point de se voir plongé dans le trouble et probablement dans une guerre civile. La prochaine malice doit donc être attendue avec la plus grande hâte, car elle nous apporte sans doute des nouvelles du plus haut intérêt.

"Un de la campagne" voudra bien nous excuser si pour le moment nous ne publions pas sa correspondance. Bien que celle-ci ne renferme que des vérités, cependant il est un proverbe qui porte que "toute vérité n'est pas bonne à dire." D'ailleurs, en refusant pour le moment la publicité à cette communication, nous ne la lui refusons pas pour toujours. Les circonstances peuvent changer, et alors cette correspondance aurait tout son effet et toute son actualité.

Nous appelons l'attention spéciale de nos lecteurs à la lettre du R. P. Clément qu'ils trouveront sur la première page de cette feuille. Cette lettre offre le plus grand intérêt.

NECROLOGIE.

Décédée à la Congrégation de Notre Dame de cette ville, hier 4 mai, la Sœur Marceline Lemaire dite St. Alphonse, à l'âge de 26 ans dont 10 passées en religion. Cette jeune religieuse donnait les plus belles espérances d'utilité à l'institut qu'elle avait embrassé, lorsqu'une pulmonie incurable est venue l'enlever à ses élèves, à ses compagnes, à la communauté tout entière qui perd en elle un de ses plus vertueux membres.

FAITS DIVERS.

L'HON. F. HINCKS.—Le Pilot d'hier nous apprend l'arrivée à Montréal de l'hon. Hincks, inspecteur-général.

LE TRANSCRIPT.—Le Transcript a de nouveau considérablement augmenté son format. Nous félicitons notre confrère sur cette apparence de prospérité.

LA PRESSE DE QUÉBEC.—Il y a maintenant à Québec huit journaux établis; deux, l'Emigrant et le Spectator qui sont annoncés, ainsi qu'un nouveau papier français que la Gazette de Québec dit devoir paraître sous peu. Ce nouveau journal français serait indépendant en fait de politique, et soutenu par une compagnie d'actionnaires pris dans la classe des artisans.

NOUVEAU BATEAU.—Hier, le nouveau bateau à vapeur qui appartient à M. Tait, et qui doit naviguer entre Montréal et Québec, a été lancé vers le pied du courant. S. E., le gouverneur général et Lady Elgin étaient présents ainsi qu'une foule fort nombreuse, toujours avide de spectacles.

GRANDE ASSEMBLÉE.—Lundi soir il doit y avoir au marché Bonsecours une assemblée des Irlandais de cette ville pour l'élection annuelle des officiers de l'association loyale du rappel, et "pour des affaires de grande importance."

NOTAIRE.—Edward Felton, écuycr, vient d'être admis à Québec à la pratique et M. Léon-Roy à l'étude du notariat.

ÉMIGRATION.—Le rapport du surintendant de l'émigration annonce le départ de 1578 émigrés pour le Canada, des ports de l'Irlande et de l'Angleterre jusqu'au 8 avril. Canadien.

OURAGAN.—L'ouragan de samedi paraît avoir produit plusieurs désastres. Entre Chamblay-et Longueuil, on dit que plusieurs bâties ont été rasées, ainsi qu'une grange et plusieurs dépendances, à St. Lauront, la propriété de M. F. Croviers. Minerve.

DE SMET.—Le R. P. De Smet est de retour d'Europe; le R. P. se rend sur le théâtre de ses missions.

ÉVÊQUE DE GLASGOW.—Mgr Smith, évêque de Glasgow, est arrivé à New-York par le Sarah-Sands, ainsi que le R. P. Elet, du collège St. F. Xavier, de Cincinnati.

HARTFORD.—Les catholiques d'Hartford viennent d'acheter un terrain au nord du City Printing Office, destiné à être l'emplacement d'une église catholique.

CORK ET DUBLIN.—À Cork, aux dernières dates, il y avait 2,000 hommes de troupes, et à Dublin il n'y en avait pas moins de 10,000.

ÉPISCOPAT.—Mgr. de Kerry, Irlande, vient d'adresser à son clergé une circulaire lui recommandant de faire maintenir la paix dans tout le diocèse. Les évêques de Cork et de Clonyne devaient faire de même.

BANQUE D'ÉPARGNES.—À Dublin, en un seul jour, il a été retiré des Banques d'Épargne une somme de plus de £11,000.

OUVRIERS.—Aux dernières dates, 50,000 ouvriers étaient employés en France par le gouvernement. A la fin d'avril, il ne devait pas y en avoir moins de 75,000, donnant une dépense de £112,500 par jour!

MONTPENSIER.—La duchesse de Montpensier est arrivée incognito à Madrid le 6 avril. La princesse a dîné au palais, et est partie ensuite pour Vista Alegre.

UN ARCHEVÊQUE IRLANDAIS.—Sa grâce, Mgr MacHale et Mgr O'Higgins ont quitté l'Irlande en compagnie du Père Mathew, et se rendent à Rome. On suppose que le motif principal de ce voyage est l'accusation portée par les protestants contre plusieurs membres de l'épiscopat et du clergé irlandais.

—Le premier jour de la révolution, entendant le peuple et la garde nationale crier "Vive la réforme!" un gamin se mit à crier "Vive le chloroforme!"

—Don Isturiz, ministre espagnol, est arrivé à Londres, et y reprendra ses fonctions d'ambassadeur, après une absence de près de six mois.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.—Au dire d'une correspondance anglaise, les membres du gouvernement provisoire ont vieilli de dix ans dans le mois qui vient de s'écouler. M. Ledru-Rollin qui avait une magnifique chevelure noire est devenu complètement gris. M. Flocon a été à deux doigts de la mort. M. Louis Blanc dont le visage était d'une fraîcheur juvénile n'est plus reconnaissable. MM. Lamartine et Garnier-Pagès crachent le sang. M. Crémieux a perdu la voix. M. Marrast semble brisé de fatigue. Enfin, M. Arago seul, comme s'il était de granit, supporte sans secouler le poids énorme qui pèse sur lui et trouve moyen de suffire à deux ministères, à la direction de l'Académie des sciences et à celle de l'Observatoire, car il n'a voulu abandonner aucun poste.

Le Journal d'Agriculture (anglais) nous est parvenu; il contient comme à l'ordinaire une foule de renseignements utiles et doit continuer à recevoir l'encouragement de public. Le Journal Français a été expédié lundi, mardi et mercredi.

Voir la dernière page.

BULLETIN COMMERCIAL

New-York, 4 mai 1848.

La fleur se vend aujourd'hui en assez grande quantité, il en a été vendu 2000 à \$6 12 1/2, \$5 25 et \$6 37 1/2; il s'est vendu même quelques lots à \$6 06. Quant au blé, # continue à être en demande, et se vend \$1 42.

Buffalo, 4 mai 1848.

Aujourd'hui, le marché continue à être bien fréquenté, et la fleur se vend, celle de l'Ohio \$5, et celle du Michigan \$4 93. Le blé de l'Ohio est à \$1 12 1/2, et celui de Chicago à \$0 68.

Montréal, 5 mai 1848.

La potasse est à 27c 3/4; la perlasse à 32c; la fleur fine à 24c 6/8; le blé du H. C. par 60 lbs à 6c; le beurre à 7d et 7/8, mais en très petite quantité.

MARIAGES.

En cette ville, lundi dernier, par le révd. M. Bethune, R. B. B. Bower, écrivain, Député-Assistant-Commissaire-Général, à Dlle. Lavinia Bradbury, fille de Wm. Bradbury, écrivain, de cette ville.

En cette ville, le 2 du courant, par Messire Pominville, M. Chs. Guilbault, à Dlle. Emilie Pominville, tous deux de cette ville.

À St. André d'Argenteuil, le 2, par Messire Huberdeault, Wm. Henri Mayrand, écrivain, N. D., fils de l'hon. Etienne Mayrand, de la Rivière-du-Loup, à Dlle. Catherine-Sophie, fille de feu Christopher Pecco, écrivain, Député-Assistant-Commissaire-Général.

À New-York, le 20 ult., M. Henri B. Major, artiste, à Dlle. Flore Saroni, ci-devant de Québec.

DÉCÈS.

En cette ville, le 4, J. B. Maçon, écrivain, encanteur, âgé de 54 ans. M. Maçon a succombé à la suite d'une fluxion de poitrine qui l'a enlevé, après trois jours de maladie, à sa famille et à un grand cercle d'amis.

En cette ville, à la résidence de l'hon. juge Galo, son parent, Dame Harriet-Mathilda Townsend, âgée de 68.

Aux Trois-Rivières, mardi, le 2 du courant, de consommation, Dlle Mathilde Genest LaBarre, âgée de 19 ans.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les sousignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exécution du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier: trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

—AUSSEI—

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLER, No. 178, rue Notre Dame, Montréal.

(Du Journal de Québec.)

M. le Rédacteur,

Quelques énonciations du journal l'Ami de la Religion et de la Patrie, relatives à l'instruction primaire, méritent l'attention des amis de cette cause, en autant qu'elles sont de nature à fausser l'opinion et à rompre la marche du progrès, si elles doivent rester devant le public sans contradiction, ou passer pour des vérités reconnues auprès de ceux qui ne sont pas à portée de les approfondir.

Je contesterais d'abord à monsieur le journaliste en question ce qu'il avance pourtant avec les dehors les plus imposants du positivisme, savoir : que " la loi actuelle ne fonctionne pas dans le district de Québec. " A cela je ferai observer que comme j'ai été à même de m'édifier sur le sujet, relativement à nombre de localités, je crois pouvoir affirmer, avec la certitude de faits accomplis, que l'assertion de M. le journaliste est diamétralement opposée au véritable état des choses. Je ne nie pas que la loi fonctionne mal dans certains endroits, que dans d'autres, et c'est le plus petit nombre, elle ne fonctionne pas du tout ou presque pas, comme en la ville de Québec, par exemple; mais pourquoi? Est-ce parce qu'elle renferme des défauts réels, et tels qu'ils doivent nécessairement la frapper de nullité, ou comme étant quelque chose de propre à produire de mauvais résultats? à engendrer et à propager peut-être le mal au sein de la société? Non, ce n'est pas pour cela, évidemment, puisque la même loi réussit si bien ailleurs. Elle fonctionne bien dans la plupart des paroisses et des townships du Bas-Canada, et notamment dans plusieurs localités du district de Québec. Pourquoi donc ne fonctionne-t-elle pas dans les autres? Voilà sûrement une question qui vaut la peine qu'on s'y arrête. En contraste aussi frappant, surtout lorsqu'il s'agit d'intérêts aussi précieux que ceux de l'éducation et de l'instruction du peuple, doit-on nier tout ami des lumières, et le porter à s'en rendre compte. Après avoir promené ses regards sur toute la surface du pays, il a vu que, sur les points de beaucoup les plus nombreux, les établissements consacrés à l'instruction primaire présentent, dans leur opération même, le spectacle le plus encourageant; tout paraît y fonctionner bien. Il en juge par la multitude d'enfants qui les fréquentent, par les progrès qu'ils y font, par la satisfaction des parents, par le zèle et le dévouement des instituteurs. Il en juge par le témoignage irrécusable d'hommes revêtus de l'estime et de la confiance du peuple qui les a presque partout dans le pays choisis lui-même pour administrer ses écoles, et pour en constater périodiquement la situation morale et matérielle. Il en juge aussi par la publicité générale à laquelle est soumis le résumé qui doit être fait de l'état des choses devant la grande enquête du pays. Où puiserait-il la connaissance des faits, si ce n'est à leurs véritables et uniques sources? Il voit d'un coup d'œil qu'il est non-seulement impossible de n'être pas prévenu en faveur d'un système qui fonctionne si bien dans la plupart des localités, et presque partout, tant et si comparativement minime le nombre de celles où il paraît en être autrement; et dès lors il doit se demander si la différence ne doit pas s'expliquer par quelque autre raison que celle d'une défectuosité dans la rédaction de la loi. Car, encore une fois, on doit être surpris que ce qui paraît si bien convenir au pays, dans la plupart de ces localités, ne convienne par au reste, toutes choses étant égales d'ailleurs. Cela est vrai, et de la plus scrupuleuse exactitude, relativement à toutes les campagnes, et l'on pourrait ajouter que ce l'est également de nos deux cités, si ce n'était que, dans la ville de Québec, la loi y a peut-être mal fonctionné, à cause des difficultés survenues entre les commissaires d'école et le conseil-école par rapport à la réalisation de la contribution locale; mais en supposant que ce mal ne serait que la conséquence inévitable d'une omission dans la loi, il se bornerait, comme la cause efficiente, à la ville de Québec, et ne pourrait pas s'étendre au-delà, parce que l'omission que l'on a signalée ne regarde que les deux grandes villes. Aussi, en concluant de ce fait isolé que le système ne fonctionne pas dans le district de Québec, comme semble le faire croire M. le journaliste, c'est, ce me semble, donner un peu trop de latitude à l'imagination, belle d'ailleurs, de cet écrivain. Je ne prétends pas contester, cependant, que l'omission ne soit réelle, et même propre à entraver les rouages du système dans la ville; je n'envisage pas cette question; mais je dis que si l'organisation n'est pas parfaite, il ne faut pas la traiter comme si elle était mauvaise. Il n'y a rien de parfait, ou ce qui l'était pourra ne l'être plus avec le temps; la perfectibilité du genre humain est reconnue par les meilleurs esprits, mais elle ne prouve pas sa perfection; elle est seulement un moyen d'y parvenir. De même, si la loi d'éducation est susceptible de perfectionnement, et je suis loin de nier ce fait, faites voir comment et pourquoi; travaillez à cette noble tâche, tout le monde admirera vos efforts; mais de grâce n'appliquez pas la hache de la réforme au tronc du jeune et bel arbre qui croît si bien au milieu de vous, pour le bonheur, il faut l'espérer, des générations futures, lorsqu'il n'est peut-être nécessaire que d'y faire une greffe, ou d'en retrancher quelques rameaux superflus.

Le journaliste ne s'attaque pas à la loi d'éducation pour la seule raison que je viens de mentionner, il a d'autres objections, et la principale vient peut-être de ce que, suivant lui, le système actuel semblerait favoriser le riche plutôt que le pauvre. J'avoue que s'il avait ici raison, que si les faits lui venaient en aide, je trouverais difficile, impossible de défendre ce qui est contre ce qui devrait être, moi qui me suis figuré que je ne devais, comme citoyen aimant le peuple dont je fais partie, tenter de prendre part et cause pour lui, dans ce moment, que précisément parce que, pour être bonne, une loi sur l'instruction primaire doit être essentiellement dans l'intérêt des masses. Mais que peuvent les faits? Ils prouvent encore absolument le contraire de ce que M. le rédacteur avance. Il ne faut cependant pas les aller chercher, comme il le fait, dans une localité où il avoue que la loi n'a pu être appliquée; les chiffres qu'il cite sous ce rapport ne prouvent rien, si ce n'est que, s'il y a des pauvres dans les faubourgs, ils manquent d'école pour leurs enfants, ou que s'il y en a ils ont négligé d'en profiter, ou ont été détournés de le faire pour des raisons à eux connues et au nombre desquelles peut se classer au premier rang très probablement l'opposition d'hommes qui, comme M. le journaliste, n'hésitent pas à afficher leur antipathie pour le système, bien qu'il soit, lui, un des Commissaires et le Trésorier de la corporation scolaire de Québec! Il faut avouer, en passant, que celui qui consacre son talent à combattre un système quelconque aussi chaleureusement qu'il l'a fait, par rapport à la loi sur l'éducation, doit faire un bien mauvais Commissaire, et que ses collègues sont à plaindre s'ils ne partagent pas ses vues et ses opinions, lui qui peut manier à sa volonté une arme aussi puissante que la presse. En sorte donc que ses chiffres ne prouvent rien,

ou prouvant tout autre chose que ce qu'il voulait prouver, il n'est nullement constaté que le système actuel soit favorable au riche et non pas au pauvre. Dès lors, l'on est dispensé de prouver le contraire, en vertu de la règle qui veut qu'une négative ne puisse se prouver. Dans cette situation, il est néanmoins déplorable pour M. l'Editeur, que toute la force des principes se déclare ici contre lui. D'abord je dirai qu'il n'y a pas de pauvres aux yeux de la loi actuelle, tous les enfants, du riche comme du pauvre, sont égaux devant elle, et cela est indubitablement à l'avantage commun de tous et surtout de ces derniers. Nul sentiment d'infériorité ou de désavantage ne se rattache à eux, parce qu'ils sont tous également admis à participer aux mêmes droits, aux mêmes bienfaits. La taxe, ou mieux la contribution, étant répartie sur les biens de chacun, suivant leur valeur respective, ne pèse inégalement sur personne, chacun ne contribue que dans l'exacte proportion de ses moyens. Il est donc clair que cela est dans l'intérêt du pauvre et des classes les moins aisées, puisque ceux qui n'ont pas de biens ne sont pas appelés à contribuer, et que ceux qui ont peu ne contribuent que peu. Mais la masse des produits, tant des sources locales que de l'octroi législatif, est commune et se partage également, sans égard aux fortunes des particuliers. En sorte que le pauvre est, par la loi actuelle, doublement avantagé; d'abord par le mode de prélèvement du tribut local, suivant lequel le riche fournit, et doit fournir, plus que le pauvre, sans qu'il y ait la moindre injustice de commission contre personne, et en second lieu, par la manière dont se partage l'argent. Chaque arrondissement reçoit en part de la masse commune pour la municipalité, suivant le nombre d'enfants qui s'y trouvent en âge d'aller à l'école. Or, comme le plus grand nombre renferme toujours et nécessairement le plus de pauvres et de petites fortunes, il en résulte un surcroît de bénéfice pour cette classe. En principe donc le système est évidemment tout à l'avantage du pauvre, ainsi que cela doit être. La pratique, ou si l'on veut la mise à effet du système, doit participer de son principe, à moins qu'elle ne soit faussée, et c'est très probablement pour l'avoir été, par suite de l'antipathie de ses quelques adversaires, qu'aujourd'hui il se sont donné l'occasion de l'attaquer comme ils le font, sans réfléchir qu'ils font tort précisément à la classe des citoyens que la loi a le plus à cœur de protéger, et pour lesquels ils se posent pourtant en défenseurs zélés. Il faut cependant espérer qu'ils n'ont pas laissé usurper chez eux la place d'un patriotisme éclairé par des considérations individuelles. J'ajouterais ici que, bien que je ne sois tenu de m'appuyer d'aucuns chiffres, ceux de M. le journaliste étant comme non avenus il ne serait pas difficile d'en invoquer au besoin, et de très pertinents.

Je voudrais terminer ici cette correspondance déjà trop longue peut-être, mais il est une autre assertion du journaliste auquel j'ai l'honneur de répondre, que je ne dois pas passer sous silence. Il s'inscrit en faux contre les actes de toutes les autorités scolaires. On aura beau lui opposer des rapports constatant le nombre des écoles, le chiffre des élèves, etc. Tout cela est bel et bon, dit-il, mais il n'y a rien de cela, ces chiffres ne reposent que sur des suppositions et non sur des faits! Il va même jusqu'à dire que, sans une visite à domicile, " on ne pourra même savoir si les deniers prélevés sur le peuple sont employés aux fins pour lesquelles la loi en exige la perception. " J'ai à croire que cet écrivain n'a pas eu l'intention de calomnier, je veux lui supposer les meilleurs motifs; mais comment se fait-il qu'il ne se soit aperçu que son assertion comporte ici une véritable calomnie, je ne dirai pas de quelques personnes, mais contre le pays tout entier? Ignore-t-il qu'il n'y a pas moins de 339 municipalités, et que les rapports doivent être transmis de tous les points par des personnes choisies par le peuple lui-même, puisqu'il n'est qu'un très-petit nombre de cas où les commissaires, faute d'avoir été élus, soient nommés d'office par le Surintendant? Que parmi ces personnes il s'en trouve de peu ou de point lotrées, à la bonne heure, cela était peut-être un inconvénient à signaler afin de porter le peuple à mieux choisir, mais pour tout cela il n'est pas à supposer qu'elles en soient moins honnêtes et moins dignes de foi. Il est bien connu que le peuple a toujours su choisir ce qu'il y avait de plus respectable, sous le rapport de la moralité et de la position sociale, chaque fois qu'il s'est agi pour lui de confier ses intérêts à des agents représentatifs. Il est du reste notoire que les commissaires et les syndics d'école sont assez généralement des hommes possédant au moins quelque instruction; beaucoup sont même très-instruits sur tout ce qui se rapporte à un grand nombre des membres les plus distingués du clergé font partie de l'organisation scolaire; mais dans tous les cas, il n'est pas à croire, il est très injurieux même de supposer qu'ils manqueraient tellement de bonne foi et de probité pour faire des faux rapports.

On peut accuser des individus de délits et de crimes, on peut dénoncer la fraude, la duplicité et retomber la responsabilité sur les personnes qui s'en rendent coupables; mais accuser toutes les autorités de 339 municipalités, c'est nécessairement accuser le pays lui-même. Prouvons ceci par un calcul. En multipliant le nombre des municipalités par 6, celui des commissaires et des secrétaires-trésoriers qu'il doit y avoir dans chacune, on aura 2,034; si on ajoute celui des estimateurs, que l'on peut approximer en supposant que la moitié seulement des municipalités soient pourvues de 2 maisons d'école chacune, terme moyen (supposition qui me paraît au-dessous de la réalité) ou aura, outre les syndics dont il y a aussi bon nombre, un total de 3,051 personnes choisies parmi ce que l'on peut assurément appeler l'élite de la population, sans acception de sexes et d'origine, et dont le devoir est de certifier les documents que le journaliste n'hésite pas à récuser. N'est-ce pas là s'en prendre au pays lui-même? Supposons que des milliers de citoyens de toutes les croyances et de toutes les origines, répartis sur une aussi grande superficie de pays que le Bas-Canada, puissent s'entendre, se concerter, pour ainsi dire, afin de tromper le délégué de l'instruction publique, et par l'entremise du surintendant, le gouvernement, et la législature qui vote une part de l'argent employé au soutien des écoles, c'est-à-dire quelque chose de si superlativement paradoxal que l'on ne peut s'empêcher de croire qu'une pareille fable ne soit destinée à figurer parmi les contes des mille et une nuits plutôt que dans un journal qui ambitionne de passer pour sérieux. Espérons, au nom du sens commun, que l'auteur d'une aussi détestable calomnie, par le fait sinon par l'intention, vaudra bien y réfléchir un peu, et reculer à temps devant la responsabilité qu'une persistance dans sa première déclaration devra lui faire assumer sans restrictions. Il vaudra bien aussi expliquer pourquoi, lorsqu'il ne s'agissait point lui que de Jérome M. Parent, à propos de sa lecture sur l'éducation, et de faire voir que celui-ci ne seyait pas contre lui, il s'attaque principalement et toujours à la loi actuelle. Pour celui qui, en qualité de commissaire d'école et de secrétaire-trésorier, ferait, ce semble, preuve de sentiment de ses devoirs en aidant plutôt à faciliter l'opération de cette loi, tout en suggérant des amendements, s'il croyait utile de le faire, une conduite comme celle qu'il dévoile par son dernier article en question, est pour le moins équivoque et digne de toute censure.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847. Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à des prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE. Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé ecclésiastique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronneront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS. Dans la rue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercierons de l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & Co. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue de la Trinité, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, Secr., No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'EGLISE. VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

En annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement. Au non-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage de aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour. LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, où le progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles ciseleurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

CRUICX DE CHASUBLES. EN DRAP D'OR avec brochures à RELIERS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES. En drap d'or (imitation) à dessein très-riche et sailants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix. GARNITURES COMPLETES. N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse. ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités. ETOFFES ORNEMENS. Drap d'or à brochures très-riche en or, argent et couleurs (à seins nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon. ARGENTERIE D'EGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensors Ciboures Burettes etc. N. B. Le Soussigné ne fait pas copier d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation, exprès (et pas sur leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter le moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 24, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal. Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir. Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison. Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur raison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part. Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre absence accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août. A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE, LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Co. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÊCHÉ.

AVIS. MM. les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se pourvoir d'Instituteurs qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchées. J. P. VALADE, PRÉS.

AVIS. ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODEÉRES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borroméen, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens. 3. UN TERRAIN situé au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâti de Maison Etale et autres Bâtimens. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMUALD CHARRIER Secr. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—qj.

L'Avenir, JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de ports, à l'Editeur des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, 0 0 10. Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion) chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Co., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Sec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.